

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse de La Doré

Lundi, 14 septembre 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de la Municipalité d Paroisse de La Doré, tenue le 14 septembre 2026, à 18h30, à la salle multifonctionnelle l'église, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Dubois, maire.

Sont présents(es) :	Jacques Dubois, Maire	France Chapdelaine, Conseillère
	Rémy Kirchmann, Conseiller	siège 3
	siège 1	Michel Simard, Conseiller siège
	Katia Duchesne, Conseillère	4
	siège 2	Stéphanie Gagnon, Directrice
		générale

ORDRE DU JOUR

- 1. BIENVENUE
- 2. ORDRE DU JOUR
- 3. PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Séance du 17 août 2026
- 4. RAPPORTS
 - 4.1. Rapport du Maire
 - 4.2. Rapport des conseillers-comités et autres compétences
- 5. FINANCE
 - 5.1. Comptes
 - 5.2. Rapports financiers
- 6. ADMINISTRATION
 - 6.1. Piste cyclable vers le pont de la Petite chute: Addenda passerelle A
 - 6.2. Avenue des Plaines: Libération de la retenue
 - 6.3. Les Bons Voisins du Lac Rond: Subvention 2026
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 8. VOIRIE
 - 8.1. Ministère des Transports: Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement-Sécurisation: Demande
- 9. SERVICES PUBLICS
 - 9.1. Fourrière municipale: Rapport annuel du Refuge animal
- 10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 11. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 11.1. Adoption du règlement 2026-007 intitulé "Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-002 de manière à retirer les usages de commerce et service régional (2.3) et l'industrie et commerce de gros (3C) et 3(e) dans la zone 7CO et de modifier la zone de recul avant dans la zone 2V"
 - 11.2. Comité consultatif en urbanisme: Nomination
- 12. LOISIRS ET CULTURE
 - 12.1. Demande d'autorisation d'occupation du domaine public : Club de motoneige Les Loups du Nord inc.
- 13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 14. AFFAIRES NOUVELLES

- 14.1. Semaine nationale de la sécurité ferroviaire
- 14.2. Motion de félicitations: Expo auto La Doré
- 14.3. Journée portes ouvertes - nouveau Centre communautaire
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

BIENVENUE

M.Jacques Dubois, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

2026-09-168

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

PROCÈS-VERBAL

2026-09-169

SÉANCE DU 17 AOÛT 2026

Il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 17 août 2026 tel que présenté.

RAPPORTS

RAPPORT DU MAIRE

Le Maire fait état de ses activités de la fin du mois d'août et du début du mois de septembre 2026. En compagnie des maires et mairesses de la MRC, il a participé à la Maxi-Fête à Lac-Bouchette, à une messe et à un brunch à Saint-André ainsi qu'à la Lune des Moissons à Saint-Prime.

Il a participé à une rencontre avec le Comité pour la sauvegarde de l'église de La Doré et rencontré le Président de la Chambre de commerce, monsieur Yvon Lamontagne. Il a également participé à une réunion avec Services et Qualité de vie et la Résidence Dorée ainsi qu'à des rencontres avec les organismes qui occuperont le nouveau centre communautaire, soit les Chevaliers de Colomb, la FADOQ, la Maison des Jeunes, Services et qualité de vie et le Comité des loisirs.

Au cours du mois, il a participé à une rencontre plénière et à une rencontre publique de la MRC du Domaine-du-Roy. Le maire a aussi reçu monsieur Serge Demers, propriétaire des Mini-Entrepôts, dont l'entreprise se porte bien. Il a participé à la Fête des Voisins à la Résidence Dorée et a rencontré les trois candidats aux élections provinciales.

Il a également participé à la Table de la première économie à Saint-Prime, en compagnie de la Directrice générale, ainsi qu'à la porte ouverte d'Hydro-Québec. Il a participé à Expo Auto La Doré, qui a connu un franc succès.

RAPPORT DES CONSEILLERS-COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le Maire invite les Membres du Conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de août selon leurs différents domaines d'intervention.

France Chapdelaine a participé à une rencontre de la Résidence Dorée et à la Fête des Voisins.

Rémy Kirchmann, Katia Duchesne et Michel Simard n'ont eu aucune rencontre au cours du mois.

FINANCE

2026-09-170

COMPTES

Il est proposé par Rémy Kirchmann et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois d'août de la Municipalité au montant de 220 224,85 \$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

RAPPORTS FINANCIERS

Le Maire dépose le rapport financier en date du 31 août 2026.

ADMINISTRATION

2026-09-171

PISTE CYCLABLE VERS LE PONT DE LA PETITE CHUTE: ADDENDA PASSERELLE A

CONSIDÉRANT QUE le projet de piste cyclable vers le pont de la Petite chute;

CONSIDÉRANT QU'une directive de changement a été proposée par l'Entrepreneur concernant la conception de la passerelle dû à la capacité portante du sol plus basse que prévue dans l'appel d'offre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise la directive de changement proposé par l'Entrepreneur et approuvée par l'Ingénieur au dossier, et ce, pour la somme de 99 074.40 \$, plus les taxes applicables.

2026-09-172

AVENUE DES PLAINES: LIBÉRATION DE LA RETENUE

CONSIDÉRANT que l'implantation du nouveau quartier résidentiel de l'avenue des Plaines est maintenant complétée;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de libérer une portion de la retenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise le paiement d'une partie de la retenue au montant de 99 220 \$, plus les taxes applicables, aux Entreprises Rosario Martel inc. représentant la libération d'une portion de la retenue pour le projet du nouveau quartier domiciliaire.

2026-09-173

LES BONS VOISINS DU LAC ROND: SUBVENTION 2026

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Les Bons Voisins du Lac Rond;

CONSIDÉRANT QUE les Membres du Conseil municipal considèrent que la villégiature est importante à La Doré et qu'elle doit être appuyée;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière versée sera pour la période du 1^e janvier au 31 décembre 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise le versement de 2300 \$ représentant l'aide financière couvrant la période du 1^e janvier au 31 décembre 2026 pour Les Bons Voisins du Lac Rond.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VOIRIE

2026-09-174

MINISTÈRE DES TRANSPORTS: PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION: DEMANDE

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les Membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris

connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option d'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, Mme Stéphanie Gagnon, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Rémy Kirchmann et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré:

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière;
- confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur;
- reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- certifie que Stéphanie Gagnon est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

SERVICES PUBLICS

FOURRIÈRE MUNICIPALE: RAPPORT ANNUEL DU REFUGE ANIMAL

Le Maire dépose le rapport annuel du Refuge animal en lien avec les activités de fourrière municipale.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2026-09-175

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-007 INTITULÉ "RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-002 DE MANIÈRE À RETIRER LES USAGES DE COMMERCE ET SERVICE RÉGIONAL (2.3) ET L'INDUSTRIE ET COMMERCE DE GROS (3C) ET 3(E) DANS LA ZONE 7CO ET DE MODIFIER LA ZONE DE REcul AVANT DANS LA ZONE 2V"

Il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré adopte le règlement 2026-007 intitulé «Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-002 de manière à retirer les usages de commerce et service régional (2.3) et l'industrie et commerce de gros (3C) et 3(e) dans la zone 7CO et de modifier la zone de recul avant dans la zone 2V» tel que présenté.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA DORÉ

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-007 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-002 DE MANIÈRE À RETIRER LES USAGES DE COMMERCE ET SERVICE RÉGIONAL (2.3) ET L'INDUSTRIE ET COMMERCE DE GROS (3C) ET 3(E) DANS LA ZONE 7CO, ET MODIFIER LA MARGE DE RECULE AVANT DANS LA ZONE 2V

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a adopté en date du 5 mars 2018 le règlement numéro 2018-002 portant sur le règlement de zonage de la Municipalité de La Doré, le tout en conformité aux dispositions connues au chapitre IV du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1);

ATTENDU QU'en date du 23 avril 2018, le règlement de zonage numéro 2018-002 de la Municipalité de la Paroisse de La Doré est entré en vigueur suite à l'émission par la MRC du Domaine-du-Roy du certificat de conformité numéro 91050-RZ-01-02-2018;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 2018-002 de la Municipalité de la Paroisse de La Doré demande à être modifié de manière à retirer les usages de commerce et service régional (2.3) et l'industrie et commerce de gros (3c) et 3(e) dans la zone 7CO;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 2018-002 de la Municipalité de la Paroisse de La Doré demande à être modifié de manière à permettre la marge de recul avant à 10 mètres dans la zone 2V;

ATTENDU QUE la section V, du chapitre IV du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1) permet à la Municipalité de la Paroisse de La Doré de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1), le processus de modification du règlement de zonage débute par l'adoption par le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de La Doré d'un premier projet de règlement;

ATTENDU QUE le premier projet d'amendement au règlement de zonage a été soumis à la consultation publique le 11 août 2026, à 9h30, à la salle du Conseil municipal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré adopte le règlement numéro 2026-007 et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le règlement de zonage est modifié de manière à :

1. Retirer, à la grille des spécification n°206

Le groupe d'usage 2.3 Commerce et service régional

1. Retirer, à la grille des spécification n°206

Les groupes d'usage 3c) et 3e) Industrie et commerces de gros

1. Remplacer, à la grille des spécification n°501

La marge de recul avant de 25 mètres par 10 mètres

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Jacques Dubois,

Maire

Stéphanie Gagnon, CPA

Directrice générale

Adoption premier projet : 6 juillet 2026

Assemblée publique de consultation : 11 août 2026

Transmission du projet à la MRC : 7 juillet 2026

Adoption second projet : 17 août 2026

Avis de motion : 17 août 2026

Avis public demande de tenue d'un registre référendaire : 18 août 2026

Adoption du règlement : 14 septembre 2026

Transmission à la MRC :

Certificat de conformité :

Publication :

2026-09-176

COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME: NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE le Conseil doit nommer les Membres actifs sur le Comité consultatif en urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les mandats de deux (2) Membres sont échus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la

paroisse de La Doré nomme les Représentants suivants au Comité consultatif en urbanisme :

- Siège # 1 Jean-Denis Boutin (2 ans);
- Siège # 3 Alain Dallaire (2 ans).

LOISIRS ET CULTURE

2026-09-177

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : CLUB DE MOTONEIGE LES LOUPS DU NORD INC.

CONSIDÉRANT la demande du Club de motoneige Les Loups du Nord inc. en lien avec le règlement 2026-003 sur l'occupation du domaine public;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande respecte les modalités mentionnées à l'article 7 dudit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est favorable à la délivrance d'une autorisation à cette fin;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation d'occupation du territoire public est nécessaire pour des droits de passage de sentiers de mtoneige, et ce, selon l'article 3 dudit règlement;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de délivrance dudit certificat doit être approuvée par le Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré:

- autorise l'Administration à délivrer un certificat d'autorisation d'occupation du territoire public au Club de motoneige Les Loups du Nord inc. pour pour des droits de passage de sentiers de motoneige, et ce, renouvelable d'année en année;
- Le titulaire d'un certificat d'autorisation d'occupation du domaine public doit se conformer en tout temps aux conditions et modalités d'occupation qui y sont établies et au règlement 2026-003 intitulé "Règlement sur l'occupation du domaine public";
- Le titulaire d'un certificat d'autorisation d'occupation du domaine public est responsable de tout préjudice résultant directement ou indirectement de cette occupation;
- Le titulaire du certificat d'autorisation d'occupation du domaine public doit prendre fait et cause pour la Municipalité pour toute réclamation contre celle-ci pour réparation d'un préjudice résultant directement ou indirectement de l'occupation du domaine public et tenir indemne la Municipalité.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

AFFAIRES NOUVELLES

2026-09-178

SEMAINE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 21 au 27 septembre 2026;

ATTENDU QUE 252 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2025, entraînant 69 décès et 60 blessures graves évitables;

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire, en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route, réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QUE le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Rémy Kirchmann et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré appuie la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire qui se déroulera du 21 au 27 septembre 2026.

2026-09-179

MOTION DE FÉLICITATIONS: EXPO AUTO LA DORÉ

Une motion de félicitations est unanimement présentée par les Membres du Conseil municipal à Expo auto La Doré pour l'événement qui s'est tenu dimanche le 6 septembre dernier.

JOURNÉE PORTES OUVERTES - NOUVEAU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Le Maire invite la population à visiter le nouveau Centre communautaire mercredi le 16 septembre à compter de 15h jusqu'à 18h30 lors de la Journée portes ouvertes.

Pour réserver une salle durant la période des Fêtes, il suffit de transmettre son nom au bureau municipal au plus tard le 1er octobre à 16 h. Un tirage au sort aura lieu. Si certaines dates ne sont pas retenues, elles seront attribuées selon le principe du premier arrivé, premier servi.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est donnée aux personnes présentes.

2026-09-180

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19h05, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers présents de lever la présente séance.

Jacques Dubois, maire Stéphanie Gagnon, CPA, Directrice générale